

*A GENÈVE***En faveur des victimes d'expériences pseudo-médicales**

Pour la troisième fois cette année, la Commission neutre de décision, désignée par le CICR pour se prononcer sur les requêtes de victimes polonaises d'expériences pseudo-médicales, subies dans les camps de concentration nazis pendant la II^e guerre mondiale, s'est réunie au siège du CICR à Genève du 1^{er} au 3 juillet 1971. Elle est composée de M. W. Lenoir, président de la Commission neutre, juge à la Cour de justice de Genève, du D^r S. Mutrux, sous-directeur à la Clinique psychiatrique de Bel-Air à Genève, et du D^r P. Magnenat, doyen de la Faculté, médecin-adjoint à la clinique universitaire de l'Hôpital Nestlé à Lausanne.

La Commission neutre a alloué des indemnités totalisant DM 2 160 000.— à 80 victimes dont les requêtes ont été jugées fondées. L'assistance versée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne aux victimes polonaises d'expériences pseudo-médicales s'élevait au 4 mai 1971, date de la dernière réunion de la Commission neutre, à DM 31 070 000.— (et non DM 28 540 000.— comme indiqué par erreur dans notre numéro de juin). La nouvelle allocation décidée par la Commission neutre porte à DM 33 230 000.— le total des versements du Gouvernement de Bonn.

Actions de secours du CICR

Le 14 juin, le Service des Secours du CICR a envoyé par avion 20 trousseaux de premiers secours à l'adresse du Croissant-Rouge soudanais et 5 trousseaux du même matériel en faveur de la Croix-Rouge togolaise.

Le 28 juin, un lot de médicaments comprenant notamment des vitamines, des antibiotiques, de la quinine totalisant près de 5000 francs suisses, a quitté Genève pour l'Equateur. Cet envoi est destiné aux prisons équatoriennes et fait suite à la dernière série de visites du CICR.

Le CICR a transmis, le 25 juin, par l'entremise de son délégué sur place, trois trousseaux chirurgicaux au représentant du Neo Lao Hak Sat (Pathet Lao) à Vientiane.